



# Vide Grenier Vaillante Immaculée 29 juin 2025

## BON DE PARTICIPATION

N° Emplacement :

Autorisation municipale n° :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nature et n° pièce identité : .....

.....

Délivrée le : ..... à .....

Nature des objets à vendre : .....

.....

J'atteste par la présente ne mettre en vente aucun objet émanant de vol ou recel.

J'accepte le règlement proposé par l'organisateur.

J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Nombre d'emplacements :

Encaissements : ..... en espèce, par chèque n° .....

Date :

Signature :



# Règlement Intérieur

## Vide Grenier Vaillante Immaculée du 29 juin 2025

Emplacement N° :

1. Le vide grenier est organisé par le club de Basket Ball de la Vaillante Immaculée St Nazaire.
2. La gestion en est assurée par la Vaillante Immaculée.
3. L'édition bénéficie de l'autorisation municipale de Loire Atlantique n°
4. Le vide grenier est réservé aux particuliers non-inscrits au registre du commerce et des associés.
5. Une participation de 13 € par emplacement simple (environ 12m<sup>2</sup>) est demandée lors de l'inscription.
6. L'aire de vente se situe sur le parking et dans l'enceinte de l'école privée de l'Immaculée.
7. L'ensemble de l'espace exposant (école et parking) est non-fumeur.
8. L'ouverture pour accès aux stands se fera à 7h30. Il est strictement interdit d'entrer dans l'enceinte du terrain avant l'autorisation de l'organisateur. Il n'y a pas de meilleurs emplacements. Ils sont tous d'environ 12 m<sup>2</sup>.
9. L'installation sur le lieu de vente se fera entre 7h30 et 10h00. Passé cet horaire, l'organisateur se réserve le droit de relouer votre emplacement.
10. La vente au public est autorisée uniquement de 10h00 à 18h00. Avant 10h00, prenez le temps de vous installer. Après 18h00, il sera possible de ranger. Veillez à emporter les invendus ainsi que les déchets et à laisser l'espace propre. Aucun container ne sera installé sur les lieux de vente, cependant, chaque participant pourra obtenir un sac poubelle sur demande auprès des organisateurs.
11. L'accès des véhicules des vendeurs sur le terrain ne sera autorisé qu'au moment du dépôt du matériel, jusqu'à 10h00, ainsi qu'au moment du rangement, à partir de 18h00. Pour le stationnement, les véhicules devront être garés hors du terrain, en respectant la libre circulation et le code de la route.
12. Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (pas d'étal, pas de tables, ni chaises...). Les exposants utilisant du matériel mobile (ex: tonnelle, parasol...) devront s'assurer qu'il soit correctement fixé par des poids (encrage au sol interdit).
13. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols et dégradations en tout genre.
14. Les exposants devront s'assurer que leur responsabilité civile couvre tout dommage occasionné par eux lors de cette manifestation.
15. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.
16. Les organisateurs se réservent le droit de déplacer le lieu de la manifestation pour des raisons de sécurité (intempéries, travaux, etc...)
17. Il est interdit de vendre des produits alimentaires.
18. Il est interdit de vendre des armes (sauf répliques).
19. Les objets mis en vente doivent être exclusivement personnels et usagés.

Fait à .....

Le

Signature de l'exposant :